



IMPLANTATION

Cour latérale ou arrière.

DISTANCES MINIMALES

- 0,6 m des limites de propriété pour un garage et une remise, et 1,5 m pour une serre domestique;
- 2 m du bâtiment principal;
- 1 m de toute autre construction accessoire.

DIMENSIONS

- La superficie et la hauteur d'un garage, d'une remise ou d'une serre domestique ne peuvent dépasser celles de la résidence;
- Hauteur maximale de 4,5 m pour un garage et une remise, et de 4 m pour une serre domestique.

Superficie du terrain	Dispositions applicables	Nombre total maximal	Superficie totale maximale	Superficie maximale par bâtiment
1 500 m ² et moins		2	70 m ²	70 m ²
1 500 m ² à 3 000 m ²		3	85 m ²	70 m ²
3 000 m ² à 10 000 m ²		3	175 m ²	105 m ²
10 000 m ² et plus		4	225 m ²	150 m ²

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1 étage maximum;
- Sous-sol prohibé;
- 2 portes de garage maximum pour un garage.

MATÉRIAUX

Identiques ou semblables à ceux de la résidence.

PERMIS REQUIS

Oui.

TARIF

30 \$.

En cas de disparité entre ce texte et la réglementation officielle en vigueur, cette dernière prévaut.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Plan d'implantation à l'échelle;
- Plans du bâtiment ou de la construction, et description des travaux envisagés incluant les plans, élévations, coupes, profils et matériaux ;
- Localisation des espaces de stationnement, des clôtures, haies, murets et murs de soutènement;
- Niveau moyen du sol, existant et projeté suivant les travaux, ainsi que niveaux d'excavation et détail des opérations de remblais;
- Emplacement des arbres en indiquant ceux qui font partie de l'aire à déboiser, les arbres à conserver et les arbres à planter;
- Évaluation du coût total des travaux et échéancier de réalisation (début et fin des travaux);
- Coordonnées complètes de tous les professionnels et intervenants, incluant le numéro de la licence de l'entrepreneur émise par la Régie du bâtiment du Québec.

Veillez vous assurer que toutes les mesures et distances sont indiquées sur les plans.

Cette fiche résume la réglementation. Pour tous renseignements additionnels, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme.

Cette documentation est aussi disponible sur notre site Internet à : www.ville.pontrouge.qc.ca

Ville de
Pont-Rouge



SERVICE DE L'URBANISME

189, rue Dupont
Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4
Tél. : 418 873-4481